



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale des Territoires
Division Aménagement
Unité Stratégies de l' Aménagement

COMPTE RENDU

DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'OBSERVATOIRE DU BRUIT EN MOSELLE

Jeudi 07 novembre 2019

La réunion du comité de pilotage de l'Observatoire du Bruit en Moselle s'est tenue le jeudi 07 novembre 2019, dans les locaux de la Direction Départementale des Territoires, sous la présidence de Monsieur Olivier ARNOULD, Chef du Service Aménagement Biodiversité Eau de la DDT.

M. ARNOULD ouvre la séance et présente les différents points de l'ordre du jour :

- Rappel du contexte réglementaire
- Classements sonores en vigueur
- Etat d'avancement des cartes de bruit stratégiques (CBS) et plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) grandes infrastructures de l'État et des collectivités
- Présentation du projet de PPBE grandes infrastructures de l'État 3^e échéance
- Etat d'avancement des CBS et PPBE des grandes agglomérations
- Opération de résorption des points noirs du bruit sur le territoire de Thionville
- Présentation de l'outil PLAMADE
- Remarques – questions diverses

1/ Point réglementaire classement sonore et directive européenne du 25 juin 2002

La DDT rappelle la réglementation en vigueur relative aux classements sonores des différentes infrastructures de transports et aux obligations définies par la directive européenne du 25 juin 2002 relative à la gestion et à l'évaluation du bruit dans l'environnement.

A – Classement sonore des infrastructures de transports

Sont rappelés le principe et les objectifs des classements sonores ainsi que les infrastructures concernées par ces classements. Il est également précisé les différents isolements acoustiques à respecter pour les projets de construction de bâtiments dits sensibles aux abords des infrastructures ayant fait l'objet d'un classement sonore. Les bâtiments dits « sensibles » sont les habitations, établissements d'enseignement, de soin, santé, d'action social ainsi que les établissements hôteliers.

Une présentation des différents classements sonores en vigueur est faite.

Au regard des échéances, les prochaines révisions des classements sonores prévues sont :

- classement sonore du réseau ferroviaire de Moselle : consultation des communes traversées par le réseau ferroviaire concerné terminée : approbation prévue courant décembre 2019
- classement sonore des réseaux routiers national et départemental : révision prévue 1^{er} semestre 2020

Le dernier document mis à jour est celui relatif aux voies communales dont l'arrêté préfectoral d'approbation a été établi le 31 janvier 2017. Les communes dont les voies ont fait l'objet d'un classement sont les suivantes : Metz, Woippy, Saint-Julien-Les-Metz, Le Ban Saint-Martin, Moulins-Les-Metz, Montigny-lès-Metz, Creutzwald, Saint-Avold, Sarreguemines, Stiring-Wendel, Hagondange et Thionville.

Il est rappelé que les arrêtés de classements sonores des infrastructures de transports terrestres sont des documents opposables aux tiers devant être annexés aux documents d'urbanisme.

B – Directive européenne

Il est fait un point sur la Directive Européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à la gestion et l'évaluation du bruit dans l'environnement. Celle-ci impose aux États membres de l'Union Européenne la réalisation de cartes de bruit stratégiques (CBS) et de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Les différentes échéances de réalisation des documents imposées par la directive susvisée sont également rappelées.

Sont concernés par le texte :

- les grandes infrastructures de transports terrestres (routes dont le trafic moyen journalier annuel (TMJA) est supérieur à 8200 véhicules / jour et les voies ferrées dont le TMJA est supérieur à 82 passages / jour).

- depuis l'arrêté du 14 avril 2017 entré en vigueur le 1^{er} juillet 2017, les grands établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération dont la densité est supérieure à 1000 habitants / km².

Ainsi en Moselle, seule Metz Métropole est désormais concernée par la directive européenne au titre des grands EPCI, celle-ci ayant acquis la compétence « lutte contre les nuisances sonores » depuis le 1^{er} janvier 2018.

Il est précisé que l'arrêté susvisé ne concerne que les obligations au titre des grandes

agglomérations. Les cartes de bruit stratégiques relatives aux grandes infrastructures routières communales seront toujours réalisées par l'État (approbation par M. Le Préfet) et les PPBE inhérents devront toujours être réalisés par la commune ou l'EPCI compétent concerné.

2 – Etat d'avancement de la réalisation des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement relevant de l'État et des collectivités.

La DDT expose l'état d'avancement des travaux de réalisation des CBS et des PPBE relevant de l'État et des collectivités pour les grandes infrastructures de transports terrestres et de ceux relevant des grandes agglomérations.

1^{ère} échéance :

Tous les PPBE et cartes de bruit ont été réalisés (État, Conseil Départemental, Grandes Agglomérations INSEE).

2^e échéance :

Grandes infrastructures

Cartes de bruit :

Toutes les cartes relatives aux grandes infrastructures ont été réalisées et publiées : réseaux routiers national, départemental et communal et réseau ferroviaire.

La dernière publication en date est celle relative aux grandes infrastructures routières communales dont les cartes ont été approuvées par arrêté préfectoral le 1^{er} mars 2018.

PPBE :

Les PPBE relevant de l'État (réseau routier national et ferroviaire) et du Conseil Départemental ont été respectivement approuvés le 12 décembre 2014 et 22 septembre 2016.

Les communes devant à ce jour établir un PPBE (grandes infrastructures) sont : Metz, Montigny-Les-Metz, Moulins-Les-Metz, Woippy, Thionville, Hagondange, Sarreguemines, Creutzwald et Saint-Avold :

▶ le projet PPBE relatif aux grandes infrastructures communales de Sarreguemines est achevé et est actuellement en cours de consultation par le public. Son approbation par le conseil municipal est prévu pour début 2020.

▶ le PPBE relatif aux grands EPCI de Metz Métropole fera office de PPBE grandes infrastructures pour les communes de Metz, Montigny-Les-Metz, Moulins-Les-Metz et Woippy.

▶ le PPBE de la C.C des Rives de Moselle approuvé le 29 novembre 2018 fera office de PPBE grandes infrastructures pour la commune d'Hagondange.

Les communes n'ayant pas encore établi leur PPBE relatif aux grandes infrastructures routières communales pour la 2^e échéance sont Thionville, Creutzwald et Saint-Avold. M. Lahaye représentant la C.A Portes de France Thionville et M. Kobler représentant la commune de Creutzwald précisent que la réalisation du document sera entamée prochainement pour respectivement les communes de Thionville et Creutzwald.

Grandes agglomérations :

► la Communauté de Commune du Pays Orne Moselle a reconduit ses cartes de bruit pour la 2^e échéance et a procédé à leur approbation lors du conseil communautaire du 10 décembre 2018. La rédaction du PPBE inhérent est en cours.

► la C.A Portes de France Thionville précise que la rédaction du PPBE de Yutz au titre des grandes agglomérations relatif à la 2^e échéance sera prochainement engagée. Les cartes de bruit ont déjà été réalisées et approuvées par la commune.

► la DDT reprendra contact avec la C.A du Val de Fensch afin de connaître la date prévisionnelle d'approbation du PPBE de la collectivité au titre de la 2^e échéance.

3^e échéance :

La directive européenne prévoit la publication des cartes de bruit stratégiques avant le 30 juin 2017 et la publication des plans de prévention du bruit dans l'environnement avant le 18 juillet 2018.

Grandes infrastructures

Cartes de bruit :

Les cartes de bruit stratégiques des infrastructures de transport de l'Etat ainsi que celles relatives au réseau routier départemental ont été approuvées par arrêté préfectoral en date du 27 juillet 2018.

Les cartes de bruit des grandes infrastructures communales approuvées le 1^{er} mars 2018 seront valables pour les 2^e et 3^e échéances.

PPBE

Le projet de PPBE relatif aux grandes infrastructures de l'État est achevé et actuellement en cours de consultation par le public. Cette consultation d'une durée réglementaire de 2 mois a débuté le 1^{er} octobre 2019 et s'achèvera le 30 novembre 2019.

Le projet de PPBE relatif au réseau routier départemental a été lancé par le Conseil Départemental. Ce dernier prévoit l'approbation du document pour l'automne 2020.

M. Collard, représentant le Conseil Départemental précise par ailleurs que les tronçons de routes départementales devant être rétrocédées à la métropole de Metz officiellement au 1^{er} janvier 2020 ne seront pas intégrés dans le PPBE du Conseil Départemental. Ceux-ci le seront donc dans le prochain PPBE de la métropole de Metz et ce dans le cadre de la 3^e échéance.

Grandes agglomérations

Seule la Métropole de Metz est désormais concernée par cette échéance.

La démarche de réalisation des cartes de bruit a été engagée via la désignation d'un bureau d'études.

3 / Etat d'avancement des mesures envisagées dans le PPBE 2e échéance du Conseil Départemental

M. Collard présente les actions en cours et celles réalisées sur le réseau routier départemental,

telles que la poursuite du développement des aires de covoiturage, le renouvellement des couches de roulement ou la réalisation de différents carrefours giratoires sur des axes importants (RD 653, 654, 603 et 181). Des mesures phoniques ont également été effectuées suites à différentes plaintes. Ces mesures se sont toutes révélées en dessous des seuils acoustiques définissant les points noirs du bruit (PNB). Il est également précisé que des mesures seront réalisées courant décembre 2019 aux abords de la RD 654 à hauteur de la commune de Koenigsmacker.

4 / Présentation du projet de PPBE relatif aux grandes infrastructures de l'État -3^e échéance

La DDT fait une présentation du document qui consiste, outre l'aspect réglementaire, essentiellement à présenter les infrastructures concernées et établir un bilan des actions et mesures engagées lors des 10 années précédant le document et recenser celles envisagées pour les 5 années suivantes.

Les voies concernées sont les autoroutes non concédées A30, A31, A320, concédées A4, A314, A315 ainsi que les routes nationales N4, N33, N52, N61 et N431. Cinq lignes ferroviaires sont également concernées par la directive.

Bilan des actions menées

Sur le réseau routier national concédé

Des protections acoustiques type écran translucide et merlon ont été mis en œuvre sur la commune d'Argancy et un écran bois et béton sur la commune d'Hombourg-Haut. Jusqu'en 2014, ce sont 59 isolations de façade qui ont été réalisées sur un ensemble de 9 communes.

Sur le réseau routier national non concédé

Des écrans acoustiques en béton et bois ont été mis en place au droit des communes de Hambach et Héming. Une opération majeure en cours concerne le chantier de la VR52 consistant en la réalisation d'une tranchée couverte en traversée de Marange-Silvange et un déplacement du tronçon vers l'est en traversée de Pierrevillers. Cette couverture et le déplacement du tracé de l'infrastructure permettra une atténuation notable des nuisances sonores en traversée de ces deux communes. La mise en service de l'infrastructure modifiée est prévue en 2021.

Entre 2014 et 2017 ont également été entreprises des opérations de renouvellement de revêtement de chaussée sur autoroutes ainsi que des réfections de joints de chaussée à hauteur de 400 k€.

Après un rappel réglementaire sur les points noirs du bruit (PNB), sont rappelées les deux opérations de résorption des PNB en bordure du réseau routier national non concédé en Moselle et actuellement en phase d'achèvement. L' une est portée par la DREAL et la ville de Thionville et concerne les PNB en bordure de l'A31 et la seconde par la DDT et porte sur les potentiels PNB sur le reste du réseau routier national non concédé.

A ce jour, ce sont 12 conventions Etat-propriétaire qui ont été signées à Thionville et 7 sur le reste du réseau (Metz et Grosbliederstroff)

Il est précisé qu'était prévu le traitement de deux ensembles de logements collectifs, l'un situé Rue Dassenoy à Metz et l'autre Rue du Stade à Longeville-Les-Metz. Ceux-ci n'ont pas été traités pour cause de projet de démolition des constructions pour le premier et non réponse du syndic de copropriété pour le second. Les logements pour étudiants sur le campus du Saulcy ont également été identifiés comme PNB, cependant le gestionnaire de ces logements (CROUS Lorraine) a décliné la proposition de diagnostic acoustique intérieur.

Sur le réseau ferroviaire

Le gestionnaire a entrepris essentiellement des actions à la source entre 2014 et 2017 via le remplacement de rails, de traverse et de renouvellement de ballast.

Actions et mesures envisagées (2018 – 2023)

A/ Mesures préventives

Il est programmé la mise à jour des différents classements sonores (réseau ferré, réseaux routiers national et départemental) ainsi que la continuité des contrôles des règles de construction (CRC) au sein des habitations à usage d'habitation.

La vitesse sur les routes secondaires à double sens et sans séparateur central a été ramenée à 80 km/h.

Sur le réseau routier national concédé

Il est présenté le projet de la SANEF de mise à 2x3 voies de l'autoroute A4 entre Hauconcourt et Mey ayant fait l'objet d'un arrêté d'autorisation environnementale en date du 02 octobre 2019.

Dans le cadre de ce projet, le gestionnaire prévoit la réalisation de protections acoustiques type merlon au droit des communes d'Argancy, Charly-Oradour et Faily. Cette dernière verra également la mise en place d'une glissière béton. Ce dernier dispositif est également prévu sur la commune de Vany.

Le tronçon concerné verra également la mise en œuvre d'un revêtement type Béton Bitumineux Très Mince (BBTM), acoustiquement plus performant. Ce matériau sera mis en œuvre à chaque renouvellement du revêtement. Le démarrage des travaux est prévu pour avril 2020 et une mise en service envisagée pour fin 2022.

Le concessionnaire s'engage à procéder à des isollements de façades sur les habitations aux abords du projet susvisé dès le seuil d'exposition de 65 dB atteint de jour ou de 55 dB de nuit au lieu des 70 dB et 65 dB réglementaires.

Le programme de mesures phoniques périodiques sur les communes les plus impactées par les nuisances sonores de l'autoroute A4 sera poursuivi sur l'ensemble de son tracé en Moselle.

Sur le réseau routier national non concédé

Dans le cadre du projet A31 bis consistant en l'aménagement de l'itinéraire péage de Gye jusqu'à la frontière luxembourgeoise avec mise à 2x3 voies des infrastructures existantes et réalisation de nouveaux tronçons, sera menée une étude d'impact incluant une évaluation des expositions sonores générées par le projet. Cette étude permettra de définir les mesures appropriées au regard des niveaux d'exposition et de la population exposée.

Par ailleurs, il est également envisagé la reprise de l'étude acoustique réalisée en 2007 en bordure de l'A30 (secteur Richemont - Fameck) et A320 (secteur Rosbruck - Spicheren)

B/ Mesures curatives

Sur le réseau routier national

Le concessionnaire du réseau routier national concédé ne prévoit pas de mesures significatives aux abords de ses infrastructures étant donné l'absence de PNB existants. Toutefois, les programmes classiques de renouvellement des revêtements de chaussée seront poursuivis.

Sur le réseau routier national non concédé, l'échéance verra la poursuite et fin des travaux relatifs à la VR52 entre Marange-Silvange et Rombas avec mise en service de l'infrastructure en 2021 ainsi que ceux sur la RN4 entre les communes de Héming et Saint-Georges.

Le programme de renouvellement des revêtements et joints de chaussée sera également poursuivi.

Sur le réseau ferroviaire

Les opérations de renouvellement de ballast et remplacement de rails et d'appareils de voies sont programmées de 2020 à 2023 sur l'ensemble du réseau en Moselle.

La DDT rappelle que le document est mis à la consultation du public jusqu'au 30 novembre 2019. Il est consultable à la préfecture, à la Direction Départementale des Territoires ainsi que sur le site internet de la préfecture.

5 – Opération de résorption des points noirs sur le territoire de Thionville

Mme SEGHIR, représentant la ville de Thionville expose l'état d'avancement de l'opération de résorption des points noirs du bruit sur le territoire de la commune.

Dans le cadre des 12 conventions Etat-propritaire signées susvisées pour les habitations en bordure de l'A31, 11 logements ont vu leurs travaux achevés et un est en cours de traitement.

Il est précisé que 8 propriétaires d'habitations identifiées PNB en bordure de l'A31 ont refusé ou n'ont pas donné suite à la proposition de travaux.

Sur le reste du territoire de Thionville, 180 logements identifiés PNB ont fait l'objet d'un audit au 24 octobre 2019. Les suites de ces diagnostics sont les suivantes :

- 59 ne nécessitent pas de travaux d'isolation
- 67 propriétaires n'ont pas donné suite ou ont refusé la réalisation des travaux d'isolation
- 17 conventions relatives à des logements sociaux vont être envoyées aux bailleurs concernés
- 1 convention a été envoyée à un propriétaire
- travaux en cours dans 8 logements
- travaux achevés sur 28 logements

6 – Présentation outil PLAMADE

La DDT informe les membres du comité de pilotage que le CEREMA a conçu un outil d'aide à la réalisation des cartes de bruit stratégiques et des plans de prévention du bruit dans l'environnement. Cet outil, nommé PLAMADE (plateforme mutualisée d'aide au diagnostic environnemental) consiste en la collecte de données les plus exhaustives possibles (trafic routier et ferroviaire, configurations infrastructures, protections acoustiques existantes, revêtements, vitesse, allure, topographie, populations) qui permettra un rendu de l'environnement sonore le

plus fin possible. Les principaux fournisseurs de données seront essentiellement les gestionnaires d'infrastructures (DIR Est, SNCF Réseau, sociétés concessionnaires d'autoroutes, conseils départementaux) et les EPCI. La collecte de données issues des grandes agglomérations aura lieu du 1^{er} janvier 2020 au 14 juin 2020.

Le CEREMA effectue actuellement un tour de France afin de présenter la plateforme à tous les acteurs concernés par la thématique des nuisances sonores. La présentation en région Grand Est aura lieu le 26 novembre 2019 dans les locaux de la DREAL à Strasbourg.

7 – Remarques – Questions diverses

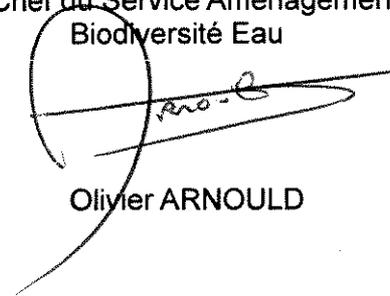
Il est demandé aux membres du comité de pilotage si ceux-ci ont des remarques ou questions particulières sur la présentation faite lors de cette réunion. Il n'est fait aucune observation.

La présentation faite ce jour sera jointe au compte-rendu. La DDT se tient à disposition des membres du comité de pilotage pour toute question ou accompagnement, notamment dans l'établissement des documents relevant de la directive européenne.

M. ARNOULD clôt la réunion et remercie l'ensemble des participants au comité de pilotage.

La prochaine réunion du Comité de Pilotage de l'Observatoire du Bruit en Moselle aura lieu courant septembre 2020.

Le Chef du Service Aménagement
Biodiversité Eau

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Arno - O', is written over a circular stamp. The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

Olivier ARNOULD

REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'OBSERVATOIRE DU BRUIT
JEUDI 07 novembre 2019 à 10 h 00

Fiche d'émargement

NOM Prénom	QUALITE	TELEPHONE	ADRESSE COURRIEL	SIGNATURE
SEGUER Baghdad	DDT Moselle	03 87 34 33 44	baghdad.seguer@moselle.gouv.fr	
VAVANCE Pauline	DDT Moselle	03 87 34 35 79	Pauline.Vavance@moselle.gouv.fr	
KIENTY Christiane	Subcommissaire Ville de Sarreguemines	03 87 28 53 79	Kienty.Christiane@moselle.gouv.fr	
KORERS Christiane	S. Circulation Ville de Sarreguemines	03.87.28.53.79	Korers.Christiane@moselle.gouv.fr	
HECOSS Jean Louis	Adjoint au Maire de Metz	06 63 37 48 31	jean.louis.hecoss@ville-metz.fr	
VIRENT Gerard.	Emetteur. Mairie Sarreguemines	06 07 45 90 92	gerard.virent@moselle.gouv.fr	
MAISSIG Frédéric	Direction Pédagogie METZ Dpt. sp. de	06 26 64 33 36	frédéric.maissig@metz.fr	
COLLARD Marc	CDSP DPAT/DRMSDEN	03.87.34.75.34	marc.collard@moselle.fr	
HILT Etienne	DREAL	0387628341	etienne.hilt@developpement-durable.gouv.fr	
BILLE Céline	Réjoindre votre commune Mairie de Tervilleville	03 82 88 82 88	celine.bille@terville.fr	
FIRHMANT Julie	Rédacteur en chef du PRS Mairie de Tervilleville	03 82 88 82 88	julie.firhman@terville.fr	
BOUYAT Jean. Paul	Adjoint au Maire Mairie de Tervilleville	03 44 63 97 25	jean-paul.bouyat@terville.fr	
CREGNI Patrice	Mairie de Tervilleville	06 88 43 11 68	patrice.cregni@terville.fr	
BEGRIN Nadia	Mairie de Tervilleville	06 19 32 10 19	nadia.begrin@moselle.gouv.fr	

NOM Prénom	QUALITE	TELEPHONE	ADRESSE COURRIEL	SIGNATURE
LAHAYE Nathalie	Technicien Environnement	03.8251.7852	mathieu.elaye@epfo-Rouville.fr	
Zivier Yves	Adjoint YUTZ.	0528 34 53 72	yves.zivier@maire-yutz.fr	
BERGICH Claude	" "	0665 33 5814	claude.bergich@maire-yutz.fr	
PLADOME Nadine	Maire H. Hubert & Laurence	03 84 51 77 02	p.womenand@maire-moelle.fr	
FIORETTI Salvatore	Adjoint Maire CREUTZMHO		ville@maire-creutzmho.fr	
Kogler Hubert	DST ville de creutzmho	0389818988	h.kogler@creutzmho.fr	